

## COMMUNE D'ARBAZ

### COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Convocation page 1

#### A. MUNICIPALITE

Message introductif (provisoire)	page 2 - 6
Aperçu du compte administratif	page 7
Aperçu des indicateurs financiers	page 8
Bilans comparés aux 31 décembre 2016 et 2017	page 9 - 10 - 11 - 12
Etat des actifs à amortir au 31 décembre 2017	page 13 - 14 - 15
Comptes de fonctionnement comparés	page 16
Comptes de fonctionnement comparés selon les natures	page 17
Comptes d'investissement comparés	page 18
Comptes d'investissement comparés selon les natures	page 19
Compte financier et de clôture	page 20
Renseignements complémentaires relatifs à la situation financière	page 21 - 22
Tableau des possibilités d'investissement	page 23
Rapport du réviseur	page 24 - 25

#### B. BOURGEOISIE

Message introductif (provisoire)	page 26 - 27
Bilans comparés aux 31 décembre 2016 et 2017	page 28 - 29
Etat des actifs à amortir au 31 décembre 2017	page 30
Comptes de fonctionnement comparés	page 31
Comptes de fonctionnement comparés selon les natures	page 32
Comptes d'investissement comparés	page 33
Compte financier et de clôture	page 34
Rapport du réviseur	page 35 - 36

**L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le 13 juin 2019 à 19h00 et l'assemblée primaire à 19h45, au foyer de la salle polyvalente.**

\* \* \*

**Aux Bourgeoises et Bourgeois  
de la commune d'Arbaz**

**Aux Citoyennes et Citoyens  
de la commune d'Arbaz**

Arbaz, le 20 mai 2019

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les Bourgeois(e)s sont invité(e)s à participer à **l'assemblée primaire bourgeoisiale** le

**JEUDI 13 JUIN 2019 A 19H00**

au foyer de la salle polyvalente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2018
2. Présentation des comptes 2018
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2018 et décharge aux organes responsables
5. Divers

Nous vous invitons à participer à **l'assemblée primaire municipale** le

**JEUDI 13 JUIN 2019 A 19H45**

au foyer de la salle polyvalente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2018
2. Présentation des comptes 2018
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2018 et décharge aux organes responsables
5. Information sur la loi sur l'aménagement du territoire
6. Information sur les projets en cours
7. Divers

Nous nous réjouissons de vous rencontrer et vous remercions d'avance de votre participation.

**Les comptes sont disponibles au bureau communal, pendant les heures habituelles d'ouvertures du guichet, 20 jours avant l'assemblée, ils peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la commune.**

Nous vous prions de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**COMMUNE & BOURGEOISIE D'ARBAZ**

Le Président  
Vincent REBSTEIN

Le Secrétaire  
John TORRENT

## MESSAGE INTRODUCTIF

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 a. 1 de la Loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil communal a l'honneur de vous présenter les comptes de la commune pour l'année 2018.

### 1. Remarques préliminaires

Dans sa volonté de présenter la gestion financière, le patrimoine et les dettes de la commune de manière claire, l'administration communale publie la présente brochure. Le détail des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice sous examen peut être consulté sur le site internet de la commune ou obtenu auprès du secrétariat communal.

La comparaison avec les comptes 2017 et le budget 2018 fait ressortir les principales évolutions qui caractérisent l'exercice présenté. La présentation des comptes respecte les dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

### 2. Considérations générales

Les comptes communaux de l'année 2018 présentent un excellent résultat bien supérieur aux prévisions budgétaires.

Les différentes charges du ménage communal sont supérieures de 11.5 % (Fr. 713'700,--) par rapport au budget pour atteindre un total de Fr. 6'916'911.05 en 2018, amortissements compris. Les variations significatives sont expliquées au point 3.

En regard des comptes 2017, nous constatons une augmentation moins importante des charges de fonctionnement de 7.1% (Fr. 457'800,--).

Les recettes, supérieures au budget de 22,06% (Fr. 1'309'000,--) s'élèvent à Fr. 7'240'624.80. Elles sont également supérieures de 3,7% (Fr. 259'400,--) au résultat 2017.

L'encaissement par la commune des taxes de séjour forfaitaire (Fr. 384'000,--) et sa rétrocession à Anzère tourisme SA expliquent en partie cette augmentation.

Finalement, le résultat des comptes de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 1'228'426,96 légèrement inférieure (Fr. 72'000,--) à celle dégagée en 2017.

Les investissements nets, inférieurs de 42.1% (Fr. 899'200,--) au budget, s'élèvent à Fr. 1'234'713,21. Les retards dans la construction du dépôt des travaux publics (- Fr. 1'135'700,--), le report de l'aménagement de la déchetterie (- Fr. 70'000,--) et du règlement communal des constructions et des zones (- Fr. 30'000.-) en sont les principales causes.

Le Conseil communal en a profité pour anticiper d'autres investissements dont le projet d'urbanisation du centre du village (+ Fr. 78'800,--), la réfection de la route de Saxonne et son réseau d'eau potable (+ Fr. 138'700,--), l'éclairage public (+ Fr. 27'500,--) ou de développer un projet touristique « Hôtel d'Arbaz » (Fr. 117'500,--). Des investissements indépendants de la volonté du Conseil ont été dépassés notamment pour la correction des routes cantonales (+ Fr. 37'900,--).

Aussi les taxes de raccordement au réseau d'eau potable et au réseau d'eaux usées sont supérieures de Fr. 40'600,-- au budget prévu.

### 3. Principales caractéristiques des comptes 2018

Les recettes d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont bien supérieures aux prévisions établies. Une recette exceptionnelle sur les gains en capital a aussi été enregistrée en 2018.

Par rapport au budget 2018, les variations importantes de certains postes, et par conséquent de la marge d'autofinancement, s'expliquent dans le tableau suivant :

#### 3.1 Compte de fonctionnement

Dicastère	Commentaires	Ecart	
		Charges	Revenus
Administration générale	Amortissement du patrimoine administratif (bâtiment communal, bâtiment Mariette Sermier, biens-fonds, projet centre du village & commission citoyenne)	+ 62'527	
	Subv. accordées aux privés pour l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	+ 15'000	
Sécurité publique	Cadastre - Charges de personnel et conservation	- 26'351	
	Achat et entretien de bornes hydrantes	+ 26'653	
	Police intercommunale (nouvelle répartition du temps de travail de l'auxiliaire de police)	- 21'850	
Enseignement et formation	Charges de personnel (conciergerie & enseignement)	+ 38'949	
	Entretien des bâtiments	- 27'667	
	Contribution communale pour l'enseignement, écoles enfantines et primaires	+ 35'611	
	Contribution communale pour l'enseignement, cycles d'orientation	- 44'248	
Culture, loisirs et culte	Entretien des places et fontaines	+ 41'231	
	Entretien des chemins pédestres	+ 86'892	
	Entretien de l'église (report du projet de rafraîchissement et de ventilation de la crypte)	- 31'241	
	Part communale aux salaires et frais de gestion de la paroisse	- 14'790	
Prévoyance sociale	UAPE & crèche - Charges du personnel + biens & services	+ 41'120	
	Part communale à la nurserie et crèche Naftaline d'Ayent	+ 29'820	
	UAPE & crèche - Contributions des parents		+ 47'494
	UAPE & crèche - Subv. de la confédération et du canton		+ 47'525

Dicastère	Commentaires	Ecart	
		Charges	Revenus
	Frais d'assistance	- 13'957	
Trafic	Part à l'entretien et aux amortissements des routes cantonales	+ 35'984	
	Achat de sel et de gravier	- 14'424	
	Vente de sel		- 11'043
	Entretien et amortissement du réseau routier	+ 119'728	
	Déblaiement des neiges	- 35'882	
	Amortissement dépôt TP	- 115'761	
	Charges de personnel	+ 109'239	
	Entretien et amortissement des véhicules & machines	+ 46'495	
	Imputations internes du trafic des heures effectuées pour la bourgeoisie, Comba SA & Sionne SA		- 28'400
	Imputations internes du trafic des heures effectuées pour les autres dicastères		+ 88'000
Protection et aménagement de l'environnement	Imputations internes du trafic des heures effectuées pour la gestion du réseau d'eau potable	+ 10'300	
	Redevances d'utilisation des conduites EU de Grimisuat (nouveau)	+ 21'540	
	Honoraires de mise en place de la nouvelle taxe sur les déchets	+ 26'460	
	Gestion des déchets et usine d'incinération (UTO)	- 33'314	
	Taxe annuelle d'enlèvement des ordures		+ 31'005
	Rétrocession taxes au sac Antenne VS romand		- 10'982
	Gestion et entretien des cours d'eau	- 13'944	
	Aménagement du territoire - Mise à l'enquête publique, contrôle implantation, levés de profils	- 16'375	
	Amortissements des études d'aménagement LAT, espace réservé aux eaux et correction de la Sionne	+ 46'823	
	Taxes d'autorisation de construire		- 29'132
Economie publique	Gestion et entretien du réseau d'irrigation	+ 11'010	
	Honoraires et prestations de service pour la mise en place de la nouvelle taxe touristique	+ 42'147	
	Amortissement projet « Hôtel d'Arbaz »	+ 37'466	
Finances	Pertes sur créances fiscales et autres	- 19'127	
	Impôts sur les personnes physiques		+ 388'619

Dicastère	Commentaires	Ecart	
		Charges	Revenus
	Impôt global		+ 371'800
	Prestation en capital et droits de mutation		+ 198'577
	Impôts sur les personnes morales		+ 15'791
	Gérance de la fortune et des dettes	- 28'243	

### 3.2 *Compte des investissements*

Durant l'exercice 2018, les investissements suivants ont été réalisés :

- ✓ Commission citoyenne (Fr. 10'603)
- ✓ Projet centre du village (Fr. 178'751)
- ✓ Acquisition bâtiment et parcelle de Mme Feu Mariette Sermier (Fr. 358'573)
- ✓ Part aux équipements du corps des sapeurs-pompiers de l'Adret (Fr. 973)
- ✓ Participation aux investissements cantonaux pour les institutions pour les handicapés (Fr. 3'445)
- ✓ Participation à l'entretien des routes cantonales (Fr. 67'932)
- ✓ Réfection route communale de Saxonne & drainage route de la Tsèno (Fr. 214'704)
- ✓ Eclairage public route d'Anzère, du Village, des Saxonne, de Larzelly, de Combasta (Fr. 57'518)
- ✓ Acquisition d'un broyeur (Fr. 5'982) et apport pour leasing d'un véhicule (Fr. 7'000)
- ✓ Dépôt des travaux publics (Fr. 114'339)
- ✓ Réfection du réseau potable EP route de Saxonne (Fr. 93'989)
- ✓ Réfection du réseau d'eaux usées EU à la route de Saxonne et de Tsèno (Fr. 56'289)
- ✓ Correction des eaux de la Sionne, solde (Fr 2'411)
- ✓ Etablissement de l'espace réservé aux eaux (ERE), 1<sup>ère</sup> étape (Fr. 16'512)
- ✓ Diagnostic de la zone à bâtir pour l'aménagement du territoire (LAT), 1<sup>ère</sup> étape (Fr. 33'900,--)
- ✓ Participation au projet de réseau écologique OQE (Fr. 303)
- ✓ Développement du projet d'hôtel à Arbaz (Fr. 117'466)

Les recettes proviennent des encaissements des diverses taxes de raccordement (eau potable Fr. 45'444 et eaux usées Fr. 30'175), d'une subvention pour la défense incendie (Fr. 9'357) et d'un remboursement de prêt par Comba Energies SA (Fr. 21'000).

## 4. Indicateurs financiers

Il peut être constaté à la lecture de l'aperçu des indicateurs financiers figurant dans les pages suivantes de ce message que, selon les critères cantonaux, en moyenne des années 2017 et 2018, les valeurs indicatives du degré d'autofinancement et du taux du volume de la dette brute sont qualifiées de « très bien ». La capacité d'autofinancement est qualifiée de « bien ».

Les taux d'amortissement ordinaires sont suffisants et supérieurs aux exigences légales fixées par le canton.

La fortune nette, quasi identique à celle de 2018, s'élève pour 2018 à Fr. 652,-- par habitant.

Force est donc de constater que les finances communales demeurent saines et que la politique appliquée par le Conseil permet de maintenir la dette tout en améliorant la qualité des services et des infrastructures. Il est en effet important que la commune puisse profiter des réserves pour réaliser des investissements conséquents prochainement (dépôt des travaux publics,

aménagement du centre du village, mise en application de la LAT) et absorber la diminution progressive de la participation de l'Etat, d'autre part.

## **5. Considérations finales**

La marge d'autofinancement de Fr. 1'228'426,96 permet de couvrir les amortissements légaux, le capital augmente à Fr. 6'465'647,25 et le résultat dégage un boni d'exercice de Fr. 323'713.75, supérieur aux prévisions budgétaires. La marge d'autofinancement ne couvre juste pas les investissements nets consentis de Fr. 1'234'713.21, la fortune diminue de Fr. 6'286,25 pour atteindre un actif circulant de Fr. 821'415.20.

L'endettement net de la commune est nul. A titre comparatif, l'endettement net moyen par habitant de toutes les communes valaisannes au 31.12.2017 s'élevait à Fr. 1'456.--/habitant.

En ce qui concerne les services autofinancés de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets, les informations suivantes peuvent être déduites des comptes 2018 :

- Le service d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable est bénéficiaire de Fr. 3'414.46.
- Le service d'assainissement des eaux usées est déficitaire de Fr. 71'757,65.
- le service de traitement des déchets est bénéficiaire de Fr. 2'602,60.

On peut par conséquent relever que les taxes sont fixées de manière adéquate pour le service d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable. On peut aussi constater que le Conseil a évalué avec justesse, pour ce premier exercice, le montant de cette nouvelle taxe sur les déchets.

Par contre, le service d'assainissement des eaux usées est largement déficitaire. La nouvelle redevance facturée par la commune de Grimisuat pour l'utilisation des conduites d'eaux usées sur son territoire et des frais d'entretien des canalisations supérieurs aux exercices précédents expliquent en partie ce déficit.

L'équilibre financier n'est par conséquent pas atteint pour ce service. Si cette situation devait perdurer, le règlement et les taxes d'utilisation devront être adaptés.

L'exercice 2018 peut être qualifié d'excellent.

Le conseil réaffirme donc sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des finances communales, en privilégiant les principes de subsidiarité, d'équité et de proportionnalité.

Fort de votre confiance et de votre soutien, le conseil communal s'engage résolument pour le développement harmonieux de la commune et la promotion de la qualité de vie à Arbaz.

Vous trouverez aux pages suivantes :

- Aperçu du compte administratif
- Aperçu des indicateurs financiers
- Situation des crédits d'engagement

Nous vous souhaitons bonne lecture et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Avec nos cordiales salutations.

**Votre administration communale**

Aperçu du compte administratif	Compte 2017	Budget 2018	Compte 2018
--------------------------------	----------------	----------------	----------------

Compte de fonctionnement			
--------------------------	--	--	--

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	5'680'694.20	5'411'450.00	6'012'197.84
Revenus financiers	+ CHF	6'981'180.97	5'831'650.00	7'240'624.80
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>1'300'486.77</b>	<b>420'200.00</b>	<b>1'228'426.96</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'300'486.77	420'200.00	1'228'426.96
Amortissements ordinaires	- CHF	778'415.49	791'800.00	904'713.21
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>371'600.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>522'071.28</b>	-	<b>323'713.75</b>

Compte des investissements			
----------------------------	--	--	--

Dépenses	+ CHF	638'742.49	2'187'900.00	1'340'689.21
Recettes	- CHF	85'327.00	54'000.00	105'976.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>553'415.49</b>	<b>2'133'900.00</b>	<b>1'234'713.21</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

Financement			
-------------	--	--	--

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'300'486.77	420'200.00	1'228'426.96
Investissements nets	- CHF	553'415.49	2'133'900.00	1'234'713.21
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>1'713'700.00</b>	<b>6'286.25</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>747'071.28</b>	-	-

## Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement (I1)	2017	2018	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	235.0%	99.5%	141.4%

### Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs ( recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2017	2018	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	19.5%	17.9%	18.7%

### Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2017	2018	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	12.0%	13.0%	12.5%

### Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2017	2018	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	20.1%	17.7%	18.8%

4. Endettement net par habitant (I4)	2017	2018	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-679	-652	-665

### Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2017	2018	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	72.5%	66.4%	69.4%

### Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

**MUNICIPALITE D'ARBAZ****BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2017 ET 2018**

Désignation	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<b>1. ACTIF</b>		
<b><u>Patrimoine financier</u></b>		
<u>Disponibilités</u>		
Caisse	Fr. 2'313.15	Fr. 1'289.75
La Poste	" 359'000.05	" 689'529.57
Banque Raiffeisen, compte courant	" 1'582'155.50	" 1'798'581.89
Banque Raiffeisen, rénovation Eglise	" 58'580.00	" 58'544.60
BCV, égoûts	" 3'542.30	" 999.25
UBS, compte courant	" 11'760.15	" -
<u>Avoirs</u>		
Débiteurs impôts	" 1'452'027.18	" 1'233'318.61
Débiteurs divers	" 1'006'892.35	" 571'798.79
Bourgeoisie, compte courant	" 283'320.28	" 95'112.68
<u>Titres et participations</u>		
Actions CCF SA	" 1.00	" 1.00
Actions FMV S.A.	" 1.00	" 1.00
Actions ESR Multimedia SA	" 30'000.00	" 30'000.00
Actions ESR S.A.	" 500'000.00	" 500'000.00
Actions Télé Anzère SA	" 1.00	" 1.00
Participation café de la Laiterie	" 72'000.00	" 72'000.00
Part sociale CCS	" 1.00	" 1.00
Actions BCV	" 7'366.00	" 7'366.00
Actions Téléveysonnaz S.A.	" 1.00	" 1.00
Prêt à la société de Laiterie	" 22'322.00	" 15'270.00
<u>Actifs transitoires</u>		
Charges payées d'avance	" 21'414.80	" 21'711.80
Recettes à encaisser	" 241'341.29	" 253'680.64
Impôts anticipés à récupérer	" 6'662.01	" 13'441.71
Total du patrimoine financier	Fr. 5'660'702.06	Fr. 5'362'650.29
<b><u>Patrimoine administratif</u></b>		
<u>Investissements</u>		
Détail des investissements	Fr. 5'701'000.00	Fr. 6'052'000.00
Prêts et participations permanentes	" 735'505.00	" 714'505.00
Total de l'Actif	Fr. 12'097'207.06	Fr. 12'129'155.29

Désignation	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<b>2. PASSIF</b>		
<b><u>Engagements</u></b>		
<b><u>Dettes à court terme</u></b>		
Créanciers	Fr. 1'950'584.41	Fr. 1'923'658.99
<b><u>Passifs transitoires</u></b>		
Recettes encaissées d'avance	" 157'955.40	" 93'630.70
<b><u>Entités particulières</u></b>		
Fonds de rénovation église	" 41'080.80	" 41'045.40
<b><u>Provisions</u></b>		
Provisions pour pertes sur débiteurs	" 150'000.00	" 150'000.00
<b><u>Dettes à moyen et long termes</u></b>		
Banque Raiffeisen	" 840'000.00	" 820'000.00
Banque Cantonale du Valais	" 360'000.00	" 340'000.00
Banque Raiffeisen	" 647'500.00	" 627'500.00
<b><u>Crédits LIM</u></b>		
Confédération - bâtiment communal	" 213'000.00	" 170'000.00
Confédération - routes-moloks	" 49'500.00	" 36'000.00
Confédération - équip. publics	" 56'000.00	" 42'000.00
Etat du Valais - bâtiment communal	" 240'000.00	" 200'000.00
Etat du Valais - salle de gym	" 5'300.00	" 2'400.00
Etat du Valais - routes-moloks	" 62'500.00	" 50'000.00
Etat du Valais - équip. publics	" 60'000.00	" 45'000.00
<b><u>Engagements envers les financements spéciaux</u></b>		
Fonds abris PC	" 1'049'996.45	" 1'049'996.45
Fonds résidences secondaires	" 71'856.50	" 72'276.50
Total des Engagements	Fr. 5'955'273.56	Fr. 5'663'508.04

Désignation	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<b><u>Fortune</u></b>		
Fortune initiale	Fr. 5'619'862.22	Fr. 6'141'933.50
Boni/(déficit) de l'exercice	" 522'071.28	" 323'713.75
Total Fortune	Fr. 6'141'933.50	Fr. 6'465'647.25
Total du Passif	Fr. 12'097'207.06	Fr. 12'129'155.29
 <b><u>Annexe au bilan :</u></b>		
<b><u>Engagements conditionnels :</u></b>		
Cautionnement envers la Raiffeisen pour Télé-Anzère	Fr. 1'000'000.00	Fr. 1'000'000.00
Cautionnement envers la Raiffeisen pour Anzère Tourisme SA	Fr. -	Fr. 240'000.00
 <b><u>Engagement solidaire avec les communes d'Ayent et de Grimisuat</u></b>		
- Triage forestier Lienne-Morge	Fr. 110'000.00	Fr. 110'000.00
 <b><u>Engagement solidaire avec les communes d'Ayent, de Grimisuat et de Savièse :</u></b>		
- Centre Médico-Social Subrégional du Coteau	Fr. 400'000.00	Fr. 400'000.00
- ARPAC	Fr. 42'000.00	Fr. 42'000.00

**Tableau synoptique des crédits d'engagements - Ofinco, art. 30, al. 2, litt.d)**

Compte	Libellé Ouvrage	Décision du		Crédit			Crédit utilisé au		Crédit disponible
		Assemblée Primaire	Conseil Général	initial	additionnel	global	01.01	31.12	
	Néant								

**Tableau synoptique des crédits complémentaires - Ofinco, art. 30, al. 2, litt.e)**

Néant

**MUNICIPALITE D'ARBAZ**

**ETAT DES ACTIFS A AMORTIR AU 31 DECEMBRE 2018**

Désignation	Valeur comptable au	Investissements	Subventions et participations	Valeur à amortir au	Amortissements		Valeur comptable au
	01.01.2018				2018	2018	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
<b><u>0. Administration</u></b>							
Biens-fonds	522'000.00			522'000.00	10	52'000.00	470'000.00
Installations solaires	30'000.00			30'000.00	10	3'000.00	27'000.00
Carnotzet	20'000.00			20'000.00	10	2'000.00	18'000.00
Etude commission citoyenne	-	10'603.30		10'603.30	S	10'603.30	-
Projet centre village	-	178'750.56		178'750.56	30	58'750.56	120'000.00
Bâtiment Mariette Sermier	-	358'573.45		358'573.45	10	38'573.45	320'000.00
Bâtiment administratif	882'000.00			882'000.00	10	88'000.00	794'000.00
<b>Total</b>	<b>1'454'000.00</b>	<b>547'927.31</b>	<b>-</b>	<b>2'001'927.31</b>		<b>252'927.31</b>	<b>1'749'000.00</b>
<b><u>1. Sécurité publique</u></b>							
Equipement et matériel pour le feu	-	972.50		972.50	S	972.50	-
APEA, part investissement	9'000.00	-		9'000.00	S	9'000.00	-
Acquisition abris Central Side	47'000.00	-		47'000.00	10	5'000.00	42'000.00
<b>Total</b>	<b>56'000.00</b>	<b>972.50</b>	<b>-</b>	<b>56'972.50</b>		<b>14'972.50</b>	<b>42'000.00</b>
<b><u>2. Enseignement, formation</u></b>							
Bâtiment scolaire	89'000.00			89'000.00	10	9'000.00	80'000.00
Equipement informatique	10'000.00			10'000.00	S	10'000.00	-
Salle gymnastique	430'000.00			430'000.00	10	43'000.00	387'000.00
<b>Total</b>	<b>529'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>529'000.00</b>		<b>62'000.00</b>	<b>467'000.00</b>
<b><u>3. Culture, loisirs et culte</u></b>							
Eclairage de l'Eglise	36'000.00			36'000.00	10	4'000.00	32'000.00
Couvert et vestiaire du FC	22'000.00			22'000.00	10	2'000.00	20'000.00
<b>Total</b>	<b>58'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58'000.00</b>		<b>6'000.00</b>	<b>52'000.00</b>
<b><u>5. Prévoyance sociale</u></b>							
Unité d'accueil UAPE	189'000.00			189'000.00	10	19'000.00	170'000.00
Institutions handicapés	6'000.00	3'444.50		9'444.50	S	9'444.50	-
Home personnes âgées	120'000.00	-		120'000.00	10	12'000.00	108'000.00
<b>Total</b>	<b>315'000.00</b>	<b>3'444.50</b>	<b>-</b>	<b>318'444.50</b>		<b>40'444.50</b>	<b>278'000.00</b>

Désignation	Valeur comptable au 01.01.2018	Investissements 2018	Subventions et participations 2018	Valeur à amortir au 31.12.2018	Amortissements		Valeur comptable au 31.12.2018
					Taux	Montants	
<b>6. Travaux publics</b>							
<u>Routes cantonales</u>							
Etat VS, frais de construction	215'000.00	67'931.60		282'931.60	10	28'931.60	254'000.00
Entrée du village	7'000.00	-		7'000.00	S	7'000.00	-
<b>Total</b>	<b>222'000.00</b>	<b>67'931.60</b>	<b>-</b>	<b>289'931.60</b>		<b>35'931.60</b>	<b>254'000.00</b>
<u>Service voirie</u>							
Routes communales	1'729'000.00	214'704.15		1'943'704.15	10	194'704.15	1'749'000.00
Dépôt travaux publics + hangar	242'000.00	114'338.65		356'338.65	10	36'338.65	320'000.00
Eclairage public	279'000.00	57'517.60		336'517.60	10	33'517.60	303'000.00
Machines et véhicules	150'000.00	12'981.65		162'981.65	30	48'981.65	114'000.00
	2'400'000.00	399'542.05	-	2'799'542.05		313'542.05	2'486'000.00
<b>7. Protection et aménagement environnement</b>							
<u>Eau potable</u>							
Réseau de distribution	440'000.00	93'989.10	54'800.90	479'188.20	10	47'188.20	432'000.00
<u>Eaux usées</u>							
Eaux usées	64'000.00	56'289.25	30'175.10	90'114.15	10	9'114.15	81'000.00
<u>Traitement des déchets</u>							
Déchetterie	40'000.00	-		40'000.00	10	4'000.00	36'000.00
Ramassage déchets "Molok"	106'000.00	-		106'000.00	10	11'000.00	95'000.00
<b>Total</b>	<b>146'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146'000.00</b>		<b>15'000.00</b>	<b>131'000.00</b>
<u>Aménagement du territoire</u>							
Correction des eaux Sionne	-	2'411.10		2'411.10	S	2'411.10	-
Espace réservé eaux	-	16'512.25		16'512.25	S	16'512.25	-
Etude aménagement territoire (LAT)	-	33'900.00		33'900.00	S	33'900.00	-
	-	52'823.35	-	52'823.35		52'823.35	-
<b>8. Economie publique</b>							
Réseau écologique	-	303.30		303.30	S	303.30	-
Réseau d'irrigation	17'000.00	-		17'000.00	S	17'000.00	-
Projet "Hôtel d'Arbaz"	-	117'466.25		117'466.25	30	37'466.25	80'000.00
	17'000.00	117'769.55		134'769.55		54'769.55	80'000.00
<b>Total</b>	<b>5'701'000.00</b>	<b>1'340'689.21</b>	<b>84'976.00</b>	<b>6'956'713.21</b>	<b>12%</b>	<b>904'713.21</b>	<b>6'052'000.00</b>

**Prêts et participations**

Actions Comba Energies SA	145'505.00			145'505.00		145'505.00
Anzère Tourisme SA	40'000.00			40'000.00		40'000.00
Prêt à Comba Energies SA	307'000.00		21'000.00	286'000.00		286'000.00
Prêt d'actionnaire Comba Energie SA	<u>243'000.00</u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>243'000.00</u>	<u>                    </u>	<u>243'000.00</u>
	<b>735'505.00</b>			<b>714'505.00</b>		<b>714'505.00</b>
Total général	<u><b>6'436'505.00</b></u>	<u><b>1'340'689.21</b></u>	<u><b>105'976.00</b></u>	<u><b>7'671'218.21</b></u>	<u><b>904'713.21</b></u>	<u><b>6'766'505.00</b></u>

---

**COMPTE RECAPITULATIF DE FONCTIONNEMENT COMPARES POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Désignation	Exercice 2017		Budget 2018		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration générale	Fr. 809'263.69	Fr. 97'616.35	Fr. 820'200.00	Fr. 60'400.00	Fr. 918'994.53	Fr. 76'523.25
1. Sécurité publique	" 352'527.15	" 57'604.80	" 356'950.00	" 36'750.00	" 350'176.30	" 48'930.20
2. Enseignement et formation	" 944'212.80	" 40'170.95	" 978'300.00	" 39'800.00	" 977'383.12	" 36'990.05
3. Culture, loisirs et culte	" 382'909.00	" 16'550.00	" 371'800.00	" 12'000.00	" 452'610.35	" 11'100.00
4. Santé	" 67'206.54	" -	" 88'100.00	" -	" 89'576.19	" -
5. Prévoyance sociale	" 783'678.90	" 312'805.30	" 766'900.00	" 230'900.00	" 851'050.39	" 309'896.66
6. Trafic	" 1'700'270.03	" 403'585.25	" 1'459'000.00	" 365'200.00	" 1'625'991.41	" 426'416.10
7. Protection et aménagement de l'environ.	" 876'951.28	" 828'605.30	" 874'500.00	" 729'500.00	" 943'840.88	" 724'082.55
8. Economie publique	" 400'446.60	" 287'630.15	" 371'600.00	" 275'200.00	" 593'867.55	" 405'844.53
9. Finances et impôts	" 141'643.70	" 4'936'612.87	" 115'900.00	" 4'181'900.00	" 113'420.33	" 5'200'841.46
	Fr. 6'459'109.69	Fr. 6'981'180.97	Fr. 6'203'250.00	Fr. 5'931'650.00	Fr. 6'916'911.05	Fr. 7'240'624.80
Excédent des Recettes/(Charges)	" 522'071.28		" (271'600.00)		" 323'713.75	
de fonctionnement	Fr. 6'981'180.97	Fr. 6'981'180.97	Fr. 5'931'650.00	Fr. 5'931'650.00	Fr. 7'240'624.80	Fr. 7'240'624.80

Compte de fonctionnement selon les natures

Compte 2017

Budget 2018

Compte 2018

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'369'693.37		1'354'350.00		1'545'126.35	
31 Biens, services et marchandises	1'780'228.59		1'569'300.00		1'735'298.83	
32 Intérêts passifs	43'927.95		38'000.00		40'662.60	
33 Amortissements	864'601.64		836'800.00		930'585.89	
34 Parts à des contributions sans affectation	36'533.25		30'000.00		43'777.60	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	487'762.07		556'600.00		535'699.40	
36 Subventions accordées	1'513'812.92		1'513'900.00		1'689'040.38	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	52'049.90		-		420.00	
39 Imputations internes	310'500.00		304'300.00		396'300.00	
40 Impôts		4'658'394.00		3'928'000.00		4'917'530.40
41 Patentes et concessions		58'986.57		60'000.00		58'586.00
42 Revenus des biens		125'380.75		102'300.00		135'224.31
43 Contributions		1'478'183.75		1'216'200.00		1'411'296.93
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		124'166.55		116'200.00		116'530.15
45 Restitutions de collectivités publiques		65'977.95		127'000.00		70'776.66
46 Subventions		159'591.40		77'650.00		134'380.35
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		310'500.00		304'300.00		396'300.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>6'459'109.69</b>	<b>6'981'180.97</b>	<b>6'203'250.00</b>	<b>5'931'650.00</b>	<b>6'916'911.05</b>	<b>7'240'624.80</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		271'600.00		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>522'071.28</b>		-		<b>323'713.75</b>	

**COMPTE RECAPITULATIF D'INVESTISSEMENT COMPARES POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Désignation	Exercice 2017		Budget 2018		Exercice 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	Fr. 14'284.00	Fr.	Fr. 450'000.00	Fr.	Fr. 547'927.31	Fr.
1. Sécurité publique	" 21'115.15	"	" 14'000.00	"	" 972.50	"
2. Enseignement et formation	"	"	"	"	"	"
3. Culture, loisirs et culte	"	"	"	"	"	"
4. Santé	"	"	"	"	"	"
5. Prévoyance sociale	" 13'706.00	"	" 5'600.00	"	" 3'444.50	"
6. Trafic	" 451'035.44	"	" 1'410'000.00	"	" 467'473.65	"
7. Protection et aménagement de l'environ.	" 97'646.45	" 64'327.00	" 303'300.00	" 54'000.00	" 203'101.70	" 84'976.00
8. Economie publique	" 40'955.45	" 21'000.00	" 5'000.00	"	" 117'769.55	" 21'000.00
9. Finances et impôts	"	"	"	"	"	"
	Fr. 638'742.49	Fr. 85'327.00	Fr. 2'187'900.00	Fr. 54'000.00	Fr. 1'340'689.21	Fr. 105'976.00
Excédent des Dépenses d'investissement		" 553'415.49		" 2'133'900.00		" 1'234'713.21
	Fr. 638'742.49	Fr. 638'742.49	Fr. 2'187'900.00	Fr. 2'187'900.00	Fr. 1'340'689.21	Fr. 1'340'689.21

Compte des investissements selon les natures	Compte 2017		Budget 2018		Compte 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	586'545.89		2'136'000.00		1'258'709.81	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	43'196.60		51'900.00		71'376.10	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	9'000.00		-		10'603.30	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		64'327.00		35'000.00		75'618.60
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		21'000.00		-		21'000.00
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		19'000.00		9'357.40
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>638'742.49</b>	<b>85'327.00</b>	<b>2'187'900.00</b>	<b>54'000.00</b>	<b>1'340'689.21</b>	<b>105'976.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>553'415.49</b>		<b>2'133'900.00</b>		<b>1'234'713.21</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	

## COMPTE FINANCIER ET DE CLOTURE

Désignation	Montants
<b><u>Compte financier</u></b>	
Excédent des Recettes de fonctionnement (Cash flow)	Fr. 1'228'427.00
à déduire :	
Excédent des Dépenses d'investissement	" 1'234'713.00
Excédent de financement du compte financier /ou	
Augmentation de l'endettement :	Fr. 6'286.00
<b><u>Compte de clôture</u></b>	
Excédent des Recettes de fonctionnement (Cash flow)	Fr. 1'228'427.00
Excédent des Dépenses d'investissement	" 1'234'713.00
Excédent de charges du compte financier :	Fr. (6'286.00)
à ajouter :	
Report au bilan de l'excédent des Dépenses d'investissement	" 1'234'713.00
Solde = cash flow	Fr. 1'228'427.00
à déduire :	
* Amortissements comptables selon Tableau	" 904'713.00
Boni de l'exercice	Fr. 323'714.00

## **Dépenses pour l'instruction publique**

### **Nombre d'élèves**

	<u>Ex. 2017/2018</u>	<u>Ex. 2018/2019</u>
Classes primaires et enfantines	85	81
Cycle d'orientation	22	28
Total	<u>107</u>	<u>109</u>

### **Charges annuelles**

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Dépenses selon rubrique 2 du compte de fonctionnement (sans l'amortissement)	Fr. 875'213.00	Fr. 915'383.00
à déduire :		
Part communale sur entretien et assurances des bâtiments scolaires	" 5'000.00	" 5'000.00
Recettes selon rubrique 2 du compte de fonctionnement	" 40'171.00	" 36'990.00
Charges nettes	<u>Fr. 830'042.00</u>	<u>Fr. 873'393.00</u>
En % des impôts perçus	<u>18</u>	<u>18</u>
Par élève	<u>Fr. 7'757.00</u>	<u>Fr. 8'013.00</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS**  
**A LA SITUATION FINANCIERE**

<b><u>Calcul de l'endettement</u></b>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Dettes bancaires	Fr. 1'847'500.00	Fr. 1'787'500.00
Emprunt LIM	" 686'300.00	" 545'400.00
Dettes envers les tiers et divers	" 2'299'621.00	" 2'208'335.00
Dette brute	Fr. 4'833'421.00	Fr. 4'541'235.00
à déduire :		
Contribuables et débiteurs divers	Fr. 2'728'338.00	Fr. 2'093'951.00
Bourgeoisie, compte courant	" 283'320.00	" 95'113.00
Caisse, La Poste, Titres et banques	" 2'649'044.00	" 3'173'586.00
Total à déduire	Fr. 5'660'702.00	Fr. 5'362'650.00
Endettement net	Fr. (827'281.00)	Fr. (821'415.00)
Augmentation de l'endettement par rapport à l'année précédente, soit l'excédent de financement du compte financier		
		Fr. 5'866.00
Variation des comptes autofinancés		" 420.00
Augmentation de l'endettement selon clôture		Fr. 6'286.00
Endettement net par habitant	Fr. (679.00)	Fr. (652.00)
Moyenne cantonale 2016 et 2017	Fr. 1'647.00	Fr. 1'456.00
<b><u>Service de la dette (net)</u></b>		
Intérêts dettes bancaires et diverses	Fr. 23'559.00	Fr. 15'393.00
Intérêts rémunérateurs	" 20'707.00	" 25'270.00
Intérêts de retard facturés	" (47'714.00)	" (56'250.00)
Intérêts des comptes courants et des placements	" (42'252.00)	" (46'845.00)
Total	Fr. (45'700.00)	Fr. (62'432.00)
En % de la recette fiscale nette	-1.00	-1.29

**TABLEAU DES POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT DE 1990 A 2018**

Année	Recettes nettes		Dépenses nettes		Marge		Marge en %	Investissements	Auto-financement	Augmentation ou (Diminution) de		
	de	fonctionnement	de	fonctionnement	d'autofinancement	nettes	des recettes				en %	(Diminution) de l'endettement
1990	Fr.	1'472'423.00	Fr.	1'091'792.00	Fr.	380'631.00	26	Fr.	599'887.00	63	Fr.	219'256.00
1991	"	1'589'742.00	"	1'202'344.00	"	387'398.00	24	"	502'436.00	77	"	115'038.00
1992	"	1'627'037.00	"	1'289'532.00	"	337'505.00	21	"	485'558.00	70	"	148'053.00
1993	"	1'722'664.00	"	1'313'238.00	"	409'426.00	24	"	420'861.00	97	"	11'435.00
1994	"	1'937'280.00	"	1'459'969.00	"	477'311.00	25	"	937'527.00	51	"	460'216.00
1995	"	1'948'551.00	"	1'665'041.00	"	283'510.00	15	"	1'711'773.00	17	"	1'428'263.00
1996	"	1'883'055.00	"	1'609'852.00	"	273'203.00	15	"	304'944.00	90	"	31'741.00
1997	"	1'919'323.00	"	1'703'502.00	"	215'821.00	11	"	96'050.00	224	"	(119'771.00)
1998	"	2'245'087.00	"	1'804'935.00	"	440'152.00	20	"	(6'452.00)	-	"	(446'604.00)
1999	"	2'250'266.00	"	1'880'173.00	"	370'093.00	16	"	454'266.00	81	"	84'173.00
2000	"	2'536'464.00	"	2'110'867.00	"	425'597.00	17	"	530'712.00	80	"	105'115.00
2001	"	2'504'304.00	"	1'949'903.00	"	554'401.00	22	"	314'261.00	176	"	(240'140.00)
2002	"	2'780'345.00	"	2'124'269.00	"	656'076.00	23	"	838'593.00	78	"	182'517.00
2003	"	3'005'100.00	"	2'202'051.00	"	803'049.00	27	"	416'521.00	193	"	(386'528.00)
2004	"	3'208'736.00	"	2'435'572.00	"	773'164.00	24	"	694'101.00	111	"	(79'063.00)
2005	"	3'749'046.00	"	2'921'062.00	"	827'984.00	22	"	587'113.00	156	"	(240'871.00)
2006	"	4'495'598.00	"	3'365'634.00	"	1'129'964.00	25	"	321'909.00	351	"	(808'055.00)
2007	"	5'286'154.00	"	3'760'247.00	"	1'525'907.00	29	"	1'379'530.00	111	"	(146'377.00)
2008	"	5'284'843.00	"	3'926'457.00	"	1'358'386.00	26	"	2'219'388.00	61	"	861'002.00
2009	"	5'337'070.00	"	4'236'424.00	"	1'100'645.00	21	"	298'049.00	369	"	(802'597.00)
2010	"	5'930'372.00	"	4'534'444.00	"	1'395'884.00	24	"	624'446.00	224	"	(771'438.00)
2011	"	5'513'629.00	"	4'293'084.00	"	1'220'545.00	22	"	638'896.00	191	"	(581'649.00)
2012	"	4'904'672.00	"	4'084'016.00	"	820'865.00	17	"	741'632.00	111	"	(79'024.00)
2013	"	5'301'436.00	"	3'936'830.00	"	1'364'606.00	26	"	964'386.00	141	"	(400'220.00)
2014	"	5'435'160.00	"	4'282'699.00	"	1'152'461.00	21	"	729'944.00	158	"	(422'517.00)
2015	"	5'542'916.00	"	4'288'018.00	"	1'254'898.00	23	"	1'021'564.00	125	"	(233'334.00)
2016	"	6'047'606.00	"	5'405'308.00	"	642'298.00	11	"	653'540.00	98	"	11'242.00
2017	"	6'670'681.00	"	5'370'194.00	"	1'300'487.00	19	"	553'415.00	235	"	(747'072.00)
2018	"	6'844'325.00	"	5'615'898.00	"	1'228'427.00	18	"	1'234'713.00	99	"	(6'286.00)
	Fr.	108'973'885.00	Fr.	85'863'355.00	Fr.	23'110'694.00		Fr.	20'269'563.00		Fr.	(2'853'495.00)

Marge moyenne d'autofinancement des communes valaisannes en % des recettes :

1990 : 16	1994 : 13	1998 : 16	2002 : 18	2006 : 22	2010 : 20	2014 : 17
1991 : 13	1995 : 15	1999 : 18	2003 : 16	2007 : 22	2011 : 23	2015 : 20
1992 : 10	1996 : 16	2000 : 15	2004 : 23	2008 : 22	2012 : 20	2016 : 20
1993 : 11	1997 : 15	2001 : 15	2005 : 25	2009 : 21	2013 : 20	2017 : 20

**RAPPORT DU REVISEUR  
A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA  
COMMUNE D'ARBAZ**



Rue des Cèdres 10  
CP 1163  
1950 Sion  
T. 027 327 30 30  
F. 027 327 30 31  
[www.nofival.ch](http://www.nofival.ch)

En notre qualité de réviseur, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais et aux articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels (le bilan, le compte administratif et l'annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

*Autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous constatons que la Commune ne dispose pas d'un système de contrôle interne formalisé, par contre la Commune a défini des règles de compétences financières et de signature.

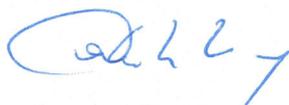
De plus, nous précisons que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- l'endettement net de la Commune est nul
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo
- selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 20 mai 2019

**NOFIVAL SA**



Bernard Chabbey  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Fabrice Cagnazzo  
Expert-réviseur agréé

## MESSAGE INTRODUCTIF

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 a. 1 de la Loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil bourgeoisial a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourgeoisie pour l'année 2018.

### 1. Remarques préliminaires

La comparaison avec les comptes 2017 et le budget 2018 fait ressortir les principales évolutions qui caractérisent l'exercice présenté.

### 2. Considérations générales

Les comptes de la Bourgeoisie de l'année 2018 présentent un excédent de produits de Fr. 96'137.84 supérieur aux prévisions budgétaires et au résultat 2017.

Les différentes charges du ménage bourgeoisial sont inférieures de 13.9% (Fr. 53'700) au budget prévu pour atteindre un total de Fr. 331'297.41 en 2018, amortissements compris. En regard des comptes 2017, les charges de fonctionnement sont supérieures de 12,2% (Fr. 36'000).

Les recettes légèrement supérieures de 1.1% (Fr. 4'700) par rapport au budget s'élèvent à Fr. 427'435,25. Elles sont toutefois supérieures de 17.4% (Fr. 63'200) aux comptes 2017.

Le résultat des comptes de fonctionnement dégage la plus importante marge d'autofinancement enregistrée par la bourgeoisie de Fr. 252'315.02, supérieure au budget et aux comptes 2017.

### 3. Principales caractéristiques des comptes 2018

Les principaux revenus de la bourgeoisie sont les locations des avoirs bourgeoisiaux (Fr. 11'090), les ventes d'eau aux municipalités d'Arbaz, Grimisuat et Sion (Fr. 337'403) ainsi que les redevances, contrôles et suivi d'exploitation des turbines de la Comba et de la Sionne (Fr. 78'942).

Aucun projet sylvicole n'a été réalisé sur le territoire de la Bourgeoisie durant cette année.

Quant aux autres postes des comptes, en comparaison avec le budget 2018, ils peuvent être commentés ainsi :

#### 3.1 Le compte de fonctionnement

Dicastère	Commentaires	Ecart	
		Charges	Revenus
Administration générale	Amortissements (Report des travaux d'entretien du bâtiment bourgeoisial et des alpages)	- 7'000	
Eau potable & station de filtration	Gestion et entretien du réseau EP et de la station de filtration	- 28'733	
Turbinage	Heures réalisées par les travaux publics pour le suivi et l'entretien des turbines de la Comba & de la Sionne	- 19'700	

### **3.2 Le compte d'investissement**

Les investissements nets de Fr. 266'377,18 concernent :

- ✓ La réfection des conduites EP dans l'épingle en dessus du café du Lac (Fr. 95'919)
- ✓ La réfection des conduites EP entre la Comba et la chambre du tunnel dans la vallée de la Sionne (Fr. 5'458)
- ✓ La dernière phase de la 3<sup>ème</sup> unité d'ultrafiltration (Fr. 165'000)

## **4. Considérations finales**

L'amortissement légal est totalement couvert par la marge d'autofinancement. Le résultat dégage un boni d'exercice de Fr. 96'137.84 et la fortune augmente à Fr. 673'317,19. La marge d'autofinancement ne couvre toutefois juste pas la totalité des investissements, la dette augmente donc de Fr. 14'062,16 pour atteindre un endettement net de Fr. 860'284.81, ce qui représente un endettement net par bourgeois(e) de Fr. 2'072,98 considéré comme faible, car inférieur à Fr. 3'000,-- par bourgeois(e).

L'exercice 2018 peut donc être qualifié d'excellent, permettant d'envisager l'avenir de manière sereine.

Le récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements sont présentés dans les tableaux suivants. Les détails peuvent être consultés sur le site de la commune ou obtenus auprès du secrétariat communal.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez.

Avec nos cordiales salutations.

**Votre administration communale**

**BOURGEOISIE D'ARBAZ****BILANS COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2017 ET 2018**

Désignation	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<b>1. ACTIF</b>		
<b><u>Patrimoine financier</u></b>		
<u>Avoirs</u>		
Banque Raiffeisen, c/c	Fr. 80'955.90	Fr. 92'487.47
Banque Raiffeisen, fonds de reboisement	" 70'982.45	" 71'017.95
Banque Cantonale du Valais, business	" -	" 240'158.35
TVA, c/c	" 21'057.53	" -
<u>Placements</u>		
Actions Comba Energies SA	" 33'000.00	" 33'000.00
Prêt Comba Energies SA	" 297'000.00	" 297'000.00
Total du patrimoine financier	Fr. 502'995.88	Fr. 733'663.77
<u>Actifs transitoires</u>	Fr. 47'670.75	Fr. 60'292.35
<b><u>Patrimoine administratif</u></b>		
<u>Investissements</u>		
Détail des investissements	Fr. 1'423'402.00	Fr. 1'533'602.00
Total de l'Actif	Fr. 1'974'068.63	Fr. 2'327'558.12
<b>2. PASSIF</b>		
<b><u>Engagements</u></b>		
<u>Engagements courants</u>		
TVA, c/c	Fr. -	Fr. 2'666.60
Municipalité, compte courant	" 283'320.28	" 95'112.68
Créanciers	" 40'996.55	" 60'323.70
<u>Engagement envers des entités particulières</u>		
Fonds de reboisement	" 70'982.45	" 71'017.95
<u>Dettes à moyen et long termes</u>		
Raiffeisen (fonds propre Comba)	" 200'000.00	" 180'000.00
Raiffeisen, emprunt financement UF2	" 666'000.00	" 630'000.00
Banque Cantonal du Valais, emprunt 2018-2028	" -	" 530'000.00
Etat du Valais - LIM station de filtrage	" 23'290.00	" 11'620.00
Etat du Valais - LIM Pré du Loup 2	" 6'200.00	" 4'400.00
Confédération - LIM Pré du Loup 2	" 9'200.00	" 6'400.00
Confédération - LIM station de filtrage	" 19'000.00	" 7'000.00
Prêt sans intérêts VS + Confédération (Comba)	" 77'900.00	" 55'700.00
Total Engagements	Fr. 1'396'889.28	Fr. 1'654'240.93
<b><u>Fortune</u></b>		
Fortune initiale	Fr. 508'229.15	Fr. 577'179.35
Bénéfice de l'exercice	" 68'950.20	" 96'137.84
Fortune à la fin de l'exercice	Fr. 577'179.35	Fr. 673'317.19
Total du Passif	Fr. 1'974'068.63	Fr. 2'327'558.12

**Tableau synoptique des crédits d'engagements - Ofinco, art. 30, al. 2, litt.d)**

Compte	Libellé Ouvrage	Décision du		Crédit			Crédit utilisé au		Crédit disponible
		Assemblée Primaire	Conseil Général	initial	additionnel	global	01.01	31.12	
	Néant								

**Tableau synoptique des crédits complémentaires - Ofinco, art. 30, al. 2, litt.e)**

Néant

**BOURGEOISIE D'ARBAZ****ETAT DES ACTIFS A AMORTIR AU 31 DECEMBRE 2018**

Désignation	Valeur comptable au	Investissements	Subventions et participations	Valeur à amortir au	Amortissements		Valeur comptable au
	01.01.2018	2018	2018	31.12.2018	Taux	Montants	31.12.2018
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
Bâtiment bourgeoisial	1.00	-	-	1.00	-	-	1.00
Biens-fonds	35'000.00	-	-	35'000.00	-	-	35'000.00
Vignes	4'400.00	-	-	4'400.00	10	400.00	4'000.00
Alpage Métail	1.00	-	-	1.00	-	-	1.00
Forêts	93'000.00	-	-	93'000.00	-	-	93'000.00
Réseau d'eau du Go	19'700.00	-	-	19'700.00	10	2'000.00	17'700.00
Station de filtrage	858'700.00	165'000.00	-	1'023'700.00	10	102'400.00	921'300.00
Conduites eau, sources	364'500.00	101'377.18	-	465'877.18	10	46'577.18	419'300.00
Sources, captations	48'100.00	-	-	48'100.00	10	4'800.00	43'300.00
Total	<u>1'423'402.00</u>	<u>266'377.18</u>	<u>-</u>	<u>1'689'779.18</u>		<u>156'177.18</u>	<u>1'533'602.00</u>
<b>Annexe au bilan :</b>	<u>31.12.2018</u>				10%		
<b>Engagements conditionnels :</b>							
<u>Comba Energies SA</u>	<u>1'728'000.00</u>						

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT COMPARES POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Désignation	Exercice 2017		Budget 2018		Exercice 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20. Administration générale	Fr. 45'345.96	Fr. 10'954.40	Fr. 52'600.00	Fr. 10'950.00	Fr. 51'173.17	Fr. 13'950.00
21. Vignes	" 670.40	" 2'324.00	" 650.00	" 2'300.00	" 497.60	" 2'340.00
22. Alpages	" -	" 2'800.00	" -	" 2'800.00	" -	" 2'800.00
23. Forêts	" 200.00	" -	" 3'000.00	" 100.00	" 200.00	" -
24. Eau potable	" 236'033.54	" 273'462.30	" 297'200.00	" 338'000.00	" 267'870.34	" 337'402.90
25. Turbinage eau potable (étude)	" 13'006.30	" 74'665.70	" 31'500.00	" 68'600.00	" 11'556.30	" 70'942.35
Total	Fr. 295'256.20	Fr. 364'206.40	Fr. 384'950.00	Fr. 422'750.00	Fr. 331'297.41	Fr. 427'435.25
Excédent des Recettes	" 68'950.20		" 37'800.00		" 96'137.84	
Totaux égaux	Fr. 364'206.40	Fr. 364'206.40	Fr. 422'750.00	Fr. 422'750.00	Fr. 427'435.25	Fr. 427'435.25

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE COMPARES POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Désignation	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
<b><u>3. Charges</u></b>			
30. Charges de personnel	Fr. 368.30	Fr. 1'000.00	Fr. 492.70
31. Biens et services	" 58'980.50	" 99'600.00	" 79'793.83
32. Intérêts passifs	" 29'626.80	" 33'500.00	" 33'788.40
33. Amortissements comptables	" 144'030.65	" 161'850.00	" 156'177.18
35. Dédommagements à des collectivités publiques	" 39'600.00	" 67'000.00	" 38'600.00
36. Subventions accordées	" 22'649.95	" 22'000.00	" 22'445.30
Total des Charges	Fr. 295'256.20	Fr. 384'950.00	Fr. 331'297.41
<b><u>4. Produits</u></b>			
42. Revenus des biens	Fr. 37'944.10	Fr. 41'150.00	Fr. 52'696.35
43. Contributions de tiers	" 326'262.30	" 381'600.00	" 374'738.90
46. Subvention acquises	" -	" -	" -
Total des Produits	Fr. 364'206.40	Fr. 422'750.00	Fr. 427'435.25
<b><u>Marge d'autofinancement</u></b>			
<b><u>4. Produits</u></b>	Fr. 364'206.40	Fr. 422'750.00	Fr. 427'435.25
<b><u>3. Charges</u></b>	Fr. 295'256.20	Fr. 384'950.00	Fr. 331'297.41
à déduire : amortissements	" 144'030.65	" 161'850.00	" 156'177.18
	Fr. 151'225.55	Fr. 223'100.00	Fr. 175'120.23
Excédent des Produits ou marge d'autofinancement	Fr. 212'980.85	Fr. 199'650.00	Fr. 252'315.02

**COMPTES D'INVESTISSEMENT COMPARES POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018**

Désignation	Exercice 2017		Budget 2018		Exercice 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20. Administration générale	Fr. -					
21. Vignes	" -	" -	" -	" -	" -	" -
22. Alpages	" -	" -	" -	" -	" -	" -
23. Forêts	" -	" -	" -	" -	" -	" -
24. Eau potable	" 352'330.65	" -	" 370'000.00	" -	" 266'377.18	" -
25. Turbinage eau potable (étude)	" -	" -	" -	" -	" -	" -
Total	Fr. 352'330.65	Fr. -	Fr. 370'000.00	Fr. -	Fr. 266'377.18	Fr. -
Excédent des Dépenses		" 352'330.65		" 370'000.00		" 266'377.18
Totaux égaux	Fr. 352'330.65	Fr. 352'330.65	Fr. 370'000.00	Fr. 370'000.00	Fr. 266'377.18	Fr. 266'377.18

**COMPTES FINANCIER ET DE CLOTURE**

Désignation	Montants
<b><u>Compte financier</u></b>	
Excédent des Recettes de fonctionnement (Cash flow)	Fr. 252'315.02
à déduire :	
Excédent des Dépenses d'investissement	" (266'377.18)
Excédent de dépenses du compte financier (augmentation de l'endettement)	Fr. (14'062.16)
<b><u>Compte de clôture</u></b>	
Excédent des Recettes de fonctionnement (Cash flow)	Fr. 252'315.02
Excédent des Dépenses d'investissement	" (266'377.18)
Excédent de dépenses du compte financier	Fr. (14'062.16)
à ajouter :	
Report au bilan de l'excédent des Dépenses d'investissement	" 266'377.18
Total	Fr. 252'315.02
à déduire :	
Amortissements comptables	" (156'177.18)
Bénéfice de l'exercice	Fr. 96'137.84

**RAPPORT DU REVISEUR  
A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA  
BOURGEOISIE D'ARBAZ**



Rue des Cèdres 10  
CP 1163  
1950 Sion  
T. 027 327 30 30  
F. 027 327 30 31  
[www.nofival.ch](http://www.nofival.ch)

En notre qualité de réviseur, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais et aux articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels (le bilan, le compte administratif et l'annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial, respectivement du Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial, respectivement du Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

*Autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous constatons que la Bourgeoisie ne dispose pas d'un système de contrôle interne formalisé, par contre la Bourgeoisie a défini des règles de compétences financières et de signature.

De plus, nous précisons que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et que durant l'exercice, par rapport à l'exercice suivant, il a augmenté
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo
- selon notre appréciation la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial, respectivement le Conseil communal a eu lieu.

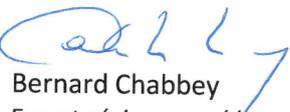
Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 20 mai 2019

**NOFIVAL SA**



Fabrice Cagnazzo  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Bernard Chabbey  
Expert-réviser agréé